

CAPD du mardi 31 mai 2016

Présents

IA (Mme Rémer)
Secrétaire général (M Didier)
DPE (M Merle, Mme Roques)
IEN (Mme Dumont M, Mme Carlux, Mme Vivenot)
SNUipp-FSU (M Barbet, M Burnouf, Mme Van Theemst)
SE-UNSA (M Sanudo, M Frigière)

Calendrier prévisionnel

GT postes fractionnés : mercredi 15 juin
CAPD 2nd mouvement : mercredi 29 juin

Co-secrétariat de séance : M Burnouf

Le compte-rendu de la CAPD du 18 mars 2016 est approuvé.

Déclaration du SNUipp-FSU sur le profilage des postes.

L'IA répond en indiquant que, dans la fonction publique, les postes spécifiques font l'objet d'entretiens, cela ne remet pas en cause les compétences des fonctionnaires d'état.

Le SE-UNSA s'interroge, lui aussi, sur ces postes et partage les remarques du SNUipp-FSU. Il ne comprend pas que des candidats soient classés différemment, par exemple, sur les postes « plus de maîtres que de classes ». Le classement des candidats diffère selon l'école d'implantation du poste « plus de maîtres que de classes ». L'IA défend la logique de ces classements, le profil attendu n'est pas le même selon les écoles, selon les projets.

Demandes de temps partiel

88 demandes.

L'inspectrice d'académie pose le cadre général. La quotité de 80% n'est autorisée que si l'intérêt du service est préservé. Tous les souhaits des enseignants ne peuvent pas être pris en compte au niveau de l'organisation de la semaine même si la DPE fait au mieux. Les brigades ne peuvent pas bénéficier du temps partiel. La question se pose sur les demandes de temps partiel pour les directeurs des écoles de plus de 5 classes.

Sur les 9 demandes de temps partiel à 80% sur autorisation l'IA n'en a acceptées que 2.

Congés de formation professionnelle

L'IA privilégie les demandes dont le contenu de formation est en adéquation avec les attentes de l'Education Nationale. Seulement deux demandes cette année, les deux sont accordées.

Demandes de Droit Individuel à la Formation

L'IA n'est pas favorable aux deux demandes présentées.

Liste d'intégration professeur des écoles

3 candidatures. L'IA ne dispose que d'un moyen. Le ministère a été sollicité pour obtenir deux moyens supplémentaires.

Présidence des conseils d'écoles regroupées

Une demande de Labesserette, Sansac-Veinazès, Junhac, elle est accordée.

Mouvement

315 participants (288 en 2015). L'IA explique cette augmentation par la réorganisation du tissu scolaire aurillacois. 129 mutés (41%). Le mouvement est plus ouvert qu'en 2015 (35%). 81 personnels sont sans postes cette année à l'issue du premier mouvement (61 en 2015). 71% obtiennent un de leurs 5 premiers vœux. 86% obtiennent un de leurs 10 premiers vœux. 98% obtiennent un de leurs 25 premiers vœux.

Au total, 3144 vœux (10 vœux par enseignant en moyenne).

L'ITEP d'Allanche devrait déménager à la rentrée 2016.

Les enseignants peuvent faire remonter une contestation d'affectation jusqu'au jeudi 2 mai midi. Le mouvement sera définitivement arrêté jeudi après-midi.

Il n'y aura pas de publication sur le site de la DSDEN, mais le mouvement sera communiqué aux écoles et sur les adresses mail des enseignants.

Saisie des vœux entre le 15 et 22 juin 2016 pour le 2nd mouvement.

Service civique

Un contingent de 19 places est octroyé au Cantal. Le choix a été fait de ne le proposer qu'aux collèges et lycées sauf pour l'école de Quézac qui dispose d'une dotation.

Nous intervenons sur le fait qu'il n'est pas normal que ces dotations « service civique » soient quasi-exclusivement implantées en collège/lycée. Si le contingent est augmenté, l'IA s'engage à en implanter dans le 1^{er} degré.

Ineat/exeat

Situation fragile du département. L'IA dit avoir besoin de tous les enseignants présents sur le département pour être certaine d'avoir un enseignant devant chaque classe à la rentrée. Elle indique qu'elle n'accordera des exeats que si elle arrive à compenser par des entrées.

Elle attend que le Puy de Dôme l'informe du nombre de personnes qu'il peut accueillir, ce sont les services du Cantal qui décideront qui partira pour le Puy de Dôme en fonction du barème.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD
Julien Barbet, Emeric Burnouf, Claire Van Theemst*



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire